



Contrat de travail interimaire ou intermittent

Par **audrey depardon**, le **24/01/2018 à 14:07**

Bonjour,

J'aimerais savoir si toute entreprise peut souscrire un contrat à durée indéterminée intermittent ou intérimaire.

Je m'explique, entreprise soumise à la convention collective des distributeurs conseils hors domiciles CHD nécessite des animateurs commerciaux de manière ponctuelle et irrégulière.

J'aimerais toutefois proposer un contrat à une personne qui ferait des animations mais également encadrerait les animateurs supplémentaires nécessaires. Le problème est que je ne peux lui proposer un CDI avec fixe puisque je n'ai pas de volume animation assez régulier pour l'instant.

La personne est également une personne de 70 ans.

Je souhaiterais voir si je peux proposer un CDI...Merci d'avance

Par **Zrouli Allem**, le **07/02/2018 à 21:36**

Bonjour Madame,

Vous avez eu une réponse à votre question ? Cordialement

Par **Audrey d**, le **07/02/2018 à 22:24**

Bonjour, non malheureusement pas de réponse....